

Afrique subsaharienne Développement, démocratie et marché

L'approche dominante du développement en vigueur en Afrique au Sud du Sahara, fait de la démocratie une forme d'objectif opérationnel. C'est-à-dire un objectif intermédiaire dont la réalisation permet d'atteindre plus sûrement l'objectif final qu'est le développement, lui-même assimilé à l'élargissement du marché et de sa logique de mise en rapport des hommes, des territoires et des choses. La linéarité et les objectifs de ce modèle théorique sont largement contrariés par les processus réels dont les bifurcations imprévisibles mettent en évidence l'histoire qui singularise le processus de développement politique et économique subsaharien. En conséquence, les révoltes populaires des pays d'Afrique du Nord ont pour ferments, non seulement une culture spirituelle différente, mais aussi, des autocraties d'une nature autre que celles d'Afrique noire où c'est moins une crise du processus démocratique qu'une crise des dictatures qui s'observe. C'est elle qui y entraîne des « bugs » politiques comme en Côte d'Ivoire.

THIERRY AMOUGOU

La corrélation positive entre l'approche dominante du développement, la démocratie et le marché n'est pas évidente à plus d'un titre. D'un côté, l'idéal démocratique privilégie le débat, la participation, la discussion et la négociation. De l'autre, l'approche dominante du développement ne conçoit pas la possibilité d'alternatives. Elle s'impose de façon impérative aux États subsahariens depuis leur accession à l'indépendance. En outre, le marché, institution centrale dans la dynamique de l'ajustement structurel, ne s'accommode, d'après la théorie économique néoclassique, d'aucune forme d'État : ni dictatorial, ni démocratique, ni social, ni

providence. La théorie des marchés parfaits stipule en effet que toute intervention de l'État par le biais de n'importe quelle forme de gouvernement ne peut que réduire l'efficacité de l'économie dans son ensemble. Qui plus est, le développement, processus de long terme, ne montre aucune linéarité et aucune corrélation univoque entre démocratie et marché dans l'histoire des civilisations. La Chine en témoigne au XXI^e siècle.

Et pourtant, l'Afrique subsaharienne où les traditions de concertation, de débat public et de consensus sont très anciennes (Meyer et Pritchard, 1940; Sen, 2003)

a vu celles-ci contrariées maintes fois par des dynamiques modernisatrices exogènes ne respectant pas le temps de maturation et l'endogénéité des processus socioculturels et historiques. C'est le cas de la production des règles de régulation du champ politique et économique. Quand, de 1960 à 1980, le marxisme et le développementalisme considérèrent que la démocratie et le multipartisme étaient plus nuisibles à la construction de l'unité nationale en Afrique noire que le parti État, la dynamique de l'ajustement structurel, dès 1980, et la chute du mur de Berlin en 1989, érigèrent la démocratie, tant au rang de variable instrumentale du développement économique, qu'à celui de conditionnalité d'accès des pays africains à l'aide au développement : la démocratie n'était plus un *output* (résultat, produit) du développement économique, mais un *input* (facteur de production, intrant) pour celui-ci.

Compte tenu du décalage et des divergences relatives entre le processus théorique de modernisation politico-économique et le processus de développement réel et endogène des peuples africains (Peemans, 2010), il semble important d'analyser ce qu'est devenu le processus démocratique subsaharien depuis les années quatre-vingt. Où en est-il ? Qu'a entraîné la dynamique de l'ajustement structurel en termes de développement et de reconfiguration du champ politique subsaharien ? Quels problèmes rencontre actuellement ce processus démocratique et de quelles crises est-il la caisse de résonance au XXI^e siècle ? Le vent révolutionnaire venu d'Afrique du Nord peut-il atteindre l'Afrique au sud du Sahara ? Sans prétendre à l'exhaustivité étant donné la diversité de l'Afrique subsaharienne, cet article essaie de donner des éléments de réponse pouvant saisir son unité à travers la problématique démocratie, marché et développement.

Rôle, nature et place de la démocratie

Les conditions antécédentes à la dynamique de l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne aident à mieux saisir le rôle, la nature et la place de la démocratie dans le modèle dominant de développement. En effet, ce modèle ne débute pas en 1980 avec la *révolution conservatrice* (Bourdieu, 1997). Celle-ci n'en constitue qu'une variante en ce sens qu'à partir du début de la colonisation, *grosso modo* vers 1800, le processus de développement subsaharien peut être divisé en trois grandes périodes régies par d'autres formes du modèle dominant : 1800-1960 où régna sans partage l'État colonial ; 1960-1980 sous la houlette de l'État développeur dictatorial et 1980-2011, sous l'égide de la dynamique de l'ajustement structurel. La dictature eut pignon sur rue lors des deux premières périodes. Les référents démocratiques sont promus dans la troisième depuis les années nonante.

En son temps, l'État colonial mit en place un commandement colonial qui ne fit bon ménage qu'avec des Africains qui acceptèrent, soit de mimer la culture occidentale, soit d'en être des relayeurs. Généralement, ces derniers, favoris des anciennes puissances coloniales, prirent la tête des nouveaux États indépendants. Le parrainage occidental ayant favorisé leur accès au pouvoir fut crucial dans la mesure où il alimente encore aujourd'hui une opinion publique subsaharienne majoritairement défavorable aux anciennes puissances coloniales. L'idée toujours fortement répandue au sein des peuples d'Afrique noire est que les vrais combattants pour la démocratie, c'est-à-dire, les leaders africains qui revendiquèrent une indépendance africaine immédiate et sans conditions, furent la plupart du temps éliminés physiquement ou politiquement. C'est cette réalité historique qui fonde le constat d'une conception démocratique à géométrie variable

imputée aux Occidentaux : le Congolais Patrice Lumumba, les Camerounais Um Nyobè et Félix Roland Moumié ou encore le Marocain Mehdi Ben Barka furent assassinés par les anciennes puissances coloniales parce qu'ils revendiquèrent, avec force et détermination, une exigence démocratique, celle du droit de tout peuple à disposer de lui-même. L'effet mémoire de cet épisode historique fait que de nombreux Subsahariens considèrent la majeure partie des présidents des postcolonies subsahariennes comme des figures de la reproduction contemporaine de la même élite locale jadis installée à la tête de leurs États en 1960 par les anciennes puissances coloniales. Ce qui est loin d'être une ineptie car les *filis d'anciens présidents* actuellement en poste au Gabon et au Togo sont la continuité contemporaine d'anciens *leadeurs* africains cooptés par les métropoles.

De ce fait, l'État développeur dictatorial, qui succéda en Afrique à l'État colonial dans les années soixante, fut obligatoirement celui que les intérêts économico-politiques et géopolitiques du monde « civilisé » jugèrent moins problématique. En conséquence, le constitutionnalisme pluraliste et parlementaire, que de nombreux nouveaux États subsahariens héritèrent des Constitutions métropolitaines, ne fut jamais respecté (Conac, 1990). La volonté de se défaire définitivement des très populaires mouvements nationalistes fit du monopartisme de fait le meilleur outil de développement sous contrainte de l'objectif implicite *un peuple, une nation, un État, un parti*. Le « state building » et le « nation building » des modèles développementalistes des années septante arrivèrent même à un point d'accord avec l'idéal révolutionnaire des partis nationalistes sur le fait qu'il était urgent et primordial, non de disperser les énergies et toutes les forces des nouveaux États africains dans un multipartisme, mais de les unir au sein de

partis État. Au Cameroun par exemple, la création d'un parti unique par unification autoritaire des partis politiques en 1966 et des syndicats en 1972 est anticonstitutionnelle car les Constitutions camerounaises de 1960, de 1961 et de 1972 prévoyaient toutes le multipartisme (Amougou, 2010).

C'est la faillite de cet État développeur dictatorial à la suite du virage au rouge de ses indicateurs fondamentaux (endettement international, systèmes bancaires fragilisés par les créances douteuses, haut niveau d'inflation et de chômage, tarissement des réseaux de redistribution communautaires...) qui, dans les années quatre-vingt, ouvre la voie à la dynamique de l'ajustement structurel. Celle-ci est elle-même induite par une conjoncture internationale de libéralisation tous azimuts des politiques de développement. Si la dictature politique et le parti unique avaient pour objectif de stabiliser les « chasses gardées subsahariennes » d'anciennes puissances coloniales dans un monde bipolaire jusqu'en 1989, ils ne peuvent plus jouer ce rôle dans un monde multipolaire où triomphe la mondialisation économique. Les nouvelles conditions de l'accumulation, tant nationale qu'internationale, exigeaient que tous les territoires et leurs populations soient institutionnellement compatibles. D'où une réorganisation des espaces publics, du pouvoir politique et du *commandement des hommes et des choses* induite par la dynamique de l'ajustement structurel au sein des sociétés africaines.

En conséquence, alors que la *démocratisation réelle* n'est pas du « café instantané », mais un processus long et compliqué que chaque État réalise à son rythme, à sa manière et suivant son identité, la *démocratie formelle et instrumentale* fut imposée comme adjuvant au développement que prédisait la dynamique de l'ajustement structurel. L'idée sous-jacente ici est qu'il existe, non seulement une corrélation positive entre le

marché, la démocratie et le développement, mais aussi, qu'il s'opère, pour le bien-être des peuples, une alchimie autocatalysante, développante et cumulative, entre eux. Même si les dynamiques intra-africaines revendicatrices des libertés individuelles et collectives ont largement profité de ce qu'on appela le « vent de l'Est » dans les années nonante, la démocratie de marché que promeut la dynamique de l'ajustement structurel met l'accent sur l'homologie de structure supposée, mais non démontrée historiquement, entre pluralisme politique, économie de marché, État minimum et développement (Amougou, 2010). Ce qui donne la séquence rétroactive suivante: *effectivité démocratique* (meilleure éducation, bonnes conditions de santé, mesures préventives, circulation de l'information, meilleure gestion des conflits) \Rightarrow *efficacité du marché* (meilleure croissance) \Rightarrow *État minimum* (meilleure gestion) \Rightarrow *développement* (hausse du bien-être).

Quelques faits du chemin parcouru depuis les années quatre-vingt

Pour saisir, *ex post*, les décalages entre la linéarité de l'approche dominante du développement, dégager quelques faits stylisés du chemin parcouru par l'Afrique noire depuis les années quatre-vingt est important, tant sur le plan du développement que sur celui de la démocratie censée l'induire. Cela nécessite deux choses. D'abord une présentation de la trajectoire attendue *ex ante*, puis un bref regard rétrospectif qui éclaire mieux les bifurcations contemporaines des processus réels.

La logique interne de l'approche dominante du développement

Elle fait de la démocratie moins un facteur d'émancipation sociale qu'un instrument

devant améliorer le fonctionnement du marché. L'idée sous-jacente à cette logique est celle de la « main invisible » d'Adam Smith selon laquelle l'amélioration du bien-être de la société passe par l'extension du marché qui améliore la division du travail et sa productivité grâce à des rendements dimensionnels croissants (Cohen, 2010; Galbraith, 2010). Les externalités positives qui en résulteraient grâce à la concurrence se répandraient dans toute la société sous forme de hausse du niveau de richesse globale: c'est la « main invisible » qui assurerait ainsi une harmonie spontanée des intérêts. C'est ce schéma linéaire que la dynamique de l'ajustement structurel était censée réaliser afin de conduire l'Afrique subsaharienne au développement qui, après la chute du mur de Berlin, ne pouvait plus se réaliser asymptotiquement qu'à travers le couple économie de marché-démocratie (Fukuyama, 1992). Cependant, non seulement cette dynamique s'est avéré être réellement un économisme ayant entraîné des catastrophes sociales par le biais des privatisations (eau, électricité, santé, éducation...), de la hausse du chômage de masse à la suite du retrait de l'État, et des politiques monétaires et budgétaires restrictives, mais de plus les erreurs du raisonnement théorique n'ont pas tardé à s'observer sur le terrain. La magie de la « main invisible » suppose en effet un marché de concurrence pure et parfaite qui n'existe que dans les manuels de sciences économiques.

En conséquence, l'extension du marché en Afrique subsaharienne s'est concrétisée par la naissance des économies et des systèmes financiers oligopolistiques consacrant une absence totale de mobilité socioéconomique et politique. Ce sont les élites africaines déjà dominantes et possédantes dans la période 1960-1980, qui eurent aussi la capacité d'acheter les actions dans les banques et les entreprises publiques privatisées par concession ou par cession. Il s'avère ainsi

que la *démocratie de marché* a eu un aspect conservateur en Afrique subsaharienne. Celui-ci a fait que le pouvoir économique redistribué par la dynamique de l'ajustement structurel n'est pas régi par le principe démocratique *un homme une voix*, mais par le nombre de bulletins de vote monétaires que possèdent les citoyens.

Une double crise par contamination réciproque du « haut » et du « bas »

La situation précédemment décrite entraîne que le processus réel de développement des masses populaires emprunte majoritairement les sentiers de l'économie populaire où se vivent des formes singulières de sociabilité (Ayimpam, 2010). À la crise de l'État développeur qu'était censée résoudre la dynamique de l'ajustement structurel, s'est ajouté le délabrement profond des patrimoines étatique, individuel et collectif au point de plonger le processus de développement subsaharien dans une double crise : une crise du modèle dominant contrarié dans sa dynamique par les pratiques locales d'économie populaire, et une crise de l'économie populaire dont les acteurs sont appauvris par la dureté des mesures draconiennes de l'économie formelle avec laquelle des liens existent (Ntungila, 2011).

L'économie populaire en question semble ainsi être une composante importante du développement politique et économique de l'Afrique noire. En effet, sa reproduction sociale est moins inégalitaire que celle du capitalisme (Wautelet, 2008), et ses mécanismes de financement (tontines, coopératives, associations diverses) sont de véritables *types idéaux empiriques d'une démocratie substantive par le bas* grâce à la participation, au débat public, à la mixité et à la solidarité qui y sont des pratiques réelles et récurrentes (Amougou, 2010). L'avenir socio-politique et économique de l'Afrique noire semble ainsi se jouer dans la dynamique de

cette double crise dont l'une est l'envers de l'autre, et au sein de laquelle s'amorce un nourrissage réciproque, non seulement entre démocratie de marché et démocratie substantive, mais aussi, entre capitalisme et économie populaire. Les modes populaires et les modes élitistes d'action politique, sociale et économique y sont en télescopes tantôt, violents, tantôt complémentaires et tantôt concurrentiels.

Une reconfiguration du champ politique

Dans le champ politique *stricto sensu*, nous pouvons analyser sa reconfiguration depuis 1980 sur cinq aspects : l'alternance au pouvoir, les modes de conquête du pouvoir, l'espace public, l'usage des Constitutions multipartistes et le statut du vote comme procédure de choix. Cependant, il est nécessaire de souligner que l'examen des faits politiques réels prouve que les revendications de liberté ne datent pas de la dynamique de l'ajustement structurel et du vent de l'Est. Les Africains du sud du Sahara ont commencé à se battre pour la liberté dès qu'ils ont été confrontés, tant à certains chefs locaux dominateurs, qu'à la traite négrière au XV^e siècle et à la colonisation au début du XIX^e siècle. Le fait que les dictatures postcoloniales aient succédé à celle de l'État colonial est moins le signe d'une absence de combats pour la liberté, que le résultat d'un rapport de force défavorable à ceux qui la revendiquaient contre les puissances coloniales et leurs relais internes.

Cela dit, en ce qui concerne la politique au sens d'arène où s'affrontent les acteurs pour la conquête du pouvoir, il s'est opéré des soubresauts et de petits aménagements avant la vague des démocratisations de 1989. Nous pouvons, sans être exhaustif, signaler, à partir de Conac (1990) puis de Diop et Diouf (1999) : les alternances au pouvoir entre civils et militaires imposées par des armées qui, en promettant un ca-

lendrier de réformes institutionnelles, sont venues à la rescousse, soit de chefs d'État aux abois, soit de leurs propres intérêts corporatistes (cas du Ghana en 1966, de la Haute-Volta en 1970, du Bénin 1975, du Niger 1980-2010 et du Nigeria depuis 1966 jusqu'aux années 1980); une démocratisation parlementaire (cas du Sénégal où le pouvoir a été décentralisé à la suite de la révision constitutionnelle du 22 février 1970 avec la création d'un poste de Premier ministre); et l'instauration de la concurrence entre candidats au sein de partis uniques lors des législatives même si celui-ci gardait le monopole du champ politique (cas de la Côte d'Ivoire en 1977, de la Tanzanie dès 1980 et du Cameroun dès 1986).

La vague des démocratisations des années nonante n'est donc pas survenue dans un champ politique subsaharien comparable à un électroencéphalogramme plat. Des dynamiques endogènes, certes très timides et mettant le peuple entre parenthèses, ont bénéficié du coup de grâce porté par la *pérestroïka* à la guerre froide. La fin de la rente géopolitique entretenue de 1960 à 1989 par les menaces de passer à l'Est si l'Ouest demandait la démocratisation (Amougou, 2008) s'est concrétisée successivement par la délégitimation du parti unique, le surgissement des conférences nationales, l'autorisation du multipartisme et la décongestion du pouvoir exécutif par l'ouverture du poste de Premier ministre. Les rapports entre ce dernier et le président furent souvent plus conflictuels et explosifs lorsque la conférence nationale était souveraine (cas du Zaïre sous Mobutu), que lorsqu'elle était mise en place par anticipation par le président en place (cas du Gabon sous Omar Bongo) ou lorsque le Premier ministre était désigné par le président sans conférence nationale (cas de la Côte d'Ivoire sous Houphouët-Boigny en 1990).

En ce qui concerne les modes d'accès au pouvoir, nous pouvons esquisser périodi-

quement une typologie sommaire: 1960-1980 est la période du mode d'accès au pouvoir politique sur la base d'une légitimité acquise pour services rendus à son peuple. Celle-ci est basée sur des pseudo-statuts de chef religieux, de père de l'indépendance, de père de la nation et d'homme fort. 1980-1990 n'a pas connu un recul radical de ce mode d'accès au pouvoir politique, étant donné le temps nécessaire aux changements de structures et à leur inertie. Mobutu, Houphouët-Boigny, Omar Bongo et bien d'autres sont restés en place même s'ils ont partagé le pouvoir avec des Premiers ministres. C'est donc une période où l'accès à un aspect du pouvoir politique s'est fait par conférences nationales souveraines, par désignation du président entrant par le président sortant (cas du Cameroun en 1982), et par décentralisation et décongestion d'un champ politique qui passa d'une structure de monopole du parti unique à une structure de duopole entre l'ancien parti unique et le groupe des partis d'opposition.

1990-2011 est marqué par une tendance lourde de la dynamique de l'ajustement structurel qui promeut le principe électif comme canal d'accès au pouvoir politique. Le processus réel montre que cette période n'est pas complètement débarrassée des modes d'accès au pouvoir sur la base d'une légitimité adossée, tant sur le pseudo-statut d'homme fort à la suite d'un coup d'État militaire (cas de Dadis Camara en Guinée ou de Denis Sasou Nguesso au Congo Brazzaville) que sur la « figure terrifiante du chef de guerre¹ » qui accède au pouvoir politique parce qu'il est le plus violent des violents à l'instar de Charles Taylor (Amougou, 2010). C'est aussi une période où se sont observés des modèles d'accès au pouvoir par application de la procédure constitutionnelle (cas d'Henri Conan Bédié qui succéda à Félix Houphouët-Boigny)

1 Cette expression est de Diop et Diouf.

ou par détournement explicite de cette procédure constitutionnelle (cas de Faure Eyadema qui prit le pouvoir à la mort de son père en lieu et place du président de l'Assemblée nationale).

La non-linéarité des modes d'accès au pouvoir politique que montrent les processus réels fonde automatiquement la non-linéarité, la non-homogénéité et les rythmes multiples des chemins de démocratisation en Afrique noire. Des pays comme le Ghana et le Bénin, aujourd'hui figures d'exemples subsahariens d'alternance au pouvoir, sont passés par des successions de régimes militaires et de régimes civils qui, en longue période, semblent avoir été des articulations particulières du processus démocratique de ces pays. Il en est de même du Mali, de la Guinée Conakry où un coup d'État militaire a précédé l'élection démocratique d'Alpha Condé, et du Niger où un coup d'État militaire vient de rétablir le processus démocratique en février 2011 en déposant en 2010 un président qui voulait faire de vieux os au pouvoir. C'est aussi l'extraordinaire mutation de l'Afrique du Sud où la route vers la démocratie est passée par l'apartheid. Les processus réels montrent ainsi que ce qu'on peut considérer comme un reflux démocratique dans l'histoire événementielle peut, en longue période, s'avérer être une simple « poussière » face à la tendance lourde des peuples et de leurs institutions vers plus de liberté.

La dynamique de l'ajustement structurel couplé aux dynamiques endogènes n'a pas seulement réussi à modifier le champ politique subsaharien. Elle a aussi, en mettant en place des États contrits, reconfiguré l'espace public. Cela est une conséquence inéluctable de la logique interne de la dynamique de l'ajustement structurel qui consiste à élargir, tant le marché au détriment de l'État, que le secteur privé au détriment du secteur public. Des acteurs non étatiques, généralement regroupés sous le vocable so-

ciété civile, se sont multipliés en Afrique subsaharienne (Banégas, 2008). Ils s'appuient largement sur la démocratie d'opinion qu'autorisent la révolution cybernétique et les radios communautaires comme *La voix de Lokossa* au Bénin (Leridon, 2010). Même si les conférences nationales et l'exigence démocratique des bailleurs de fonds n'ont pas réussi à résoudre les contradictions de la dynamique de l'ajustement structurel en matière de développement, les acteurs non étatiques ont occupé l'espace public libéralisé par la redistribution du pouvoir en défaveur de l'État. Ils agissent dans de nombreux domaines (développement, promotion de l'État de droit et du développement durable, défense des peuples indigènes, altermondialisme...) et entretiennent des rapports plus ou moins étroits avec l'État et le marché.

L'analyse de ces nouveaux acteurs non étatiques, notamment des ONG, montre un décalage entre la bonne gouvernance théorique (*ex ante*) de la dynamique de l'ajustement structurel et la gouvernance pratique (*ex post*) sur le terrain. En effet, il s'observe une non-conformation des sociétés subsahariennes aux prescriptions de la dynamique de l'ajustement structurel. Cela se fait, tantôt par une capture de la société civile par les pouvoirs politiques en place dont elle devient le prolongement, tantôt par une reproduction civile de l'élite au pouvoir par le biais d'ONG les plus performantes, et tantôt par une captation et un détournement par certaines ONG de fonds internationaux destinés à l'aide au développement (Amougou, 2011).

Des dictatures en mode épileptique

En outre, ce que nous appelons la crise des dictatures subsahariennes par dérèglement de leur « code génétique » à la suite des libéralisations, se manifeste par

plusieurs éléments factuels qui ne sont pas des symptômes d'une crise de la démocratisation, mais plutôt la traduction concrète des dictatures qui, atteintes dans leurs organes vitaux, évoluent désormais en mode épileptique. Les manifestations de cette crise de la dictature sont de plusieurs formes : premièrement, l'inflation de la réforme constitutionnelle qui, en l'absence du parti unique et dans un environnement où le président sortant perd encore très rarement les élections, permet de garder le pouvoir en faisant sauter le verrou de la limitation du nombre de mandats à la tête de l'État (cas de la RDC, du Gabon, du Cameroun, du Tchad, du Togo, du Burkina Faso...).

Deuxièmement, la conception étriquée de la démocratie en la limitant au vote, simple procédure de choix dans une société dite démocratique ; troisièmement, l'invention de référents ethnocentriques et xénophobes comme l'« ivoirité », la « congolité » et la « togolité » pour écarter des adversaires politiques de la course au pouvoir. Ces néologismes sont à la fois des signes d'un néonationalisme instrumental et opportuniste, et la traduction du caractère encore fragile de l'État-nation subsaharien ; quatrièmement, le mélange du principe héréditaire et du principe électif (oxymore politique) à la suite de la succession au pouvoir d'anciens présidents par leurs fils en passant par des scrutins ; et enfin, la naissance d'un bicéphalisme présidentiel matérialisé par le phénomène de deux présidents pour un siège (cas de la Côte d'Ivoire et du Gabon² en 2011).

Pour ce qui est du vote, un aspect positif est que les élections se tiennent régu-

lièrement et les populations y participent malgré le fait que les scrutins soient encore très souvent non transparents et que des « scores staliniens » subsistent (cas du Burkina Faso et du Rwanda en 2011). La participation des populations aux scrutins est un signe qu'elles intègrent ce principe de désignation dans leurs habitudes et traduisent ainsi leur citoyenneté politique. Les peuples d'Afrique noire ne sont donc pas rétifs aux référents démocratiques car même le leader politique qui truque les résultats des élections le fait parce qu'il est convaincu que la légitimité du pouvoir politique provient du peuple et qu'il ne l'a pas. Il ne tricherait pas dans le cas contraire (Amougou, 2011).

Le statut du vote comme procédure démocratique de choix du président est aussi insécurisé, non seulement par l'avènement d'un oxymore politique (mélange du principe héréditaire et du principe électif) induit par l'ère des fils d'anciens présidents à la tête des États après le décès au pouvoir de leurs pères (Togo, Gabon, RDC), mais aussi, par une prise en otage du processus démocratique entre, d'un côté, les offres politiques néonationalistes et, de l'autre, son approche réductionniste comme vote. Les offres politiques néonationalistes s'appuient, de façon instrumentale, sur un « fonds de commerce » politique spécifique : la longue mémoire négative qu'ont les peuples subsahariens du « moment colonial³ ». Ces offres politiques néonationalistes rencontrent inévitablement une demande politique locale qui leur sert de base populaire pour nier le verdict des urnes en présentant leurs adversaires victorieux comme les candidats des Occidentaux. Les exemples de Robert Mugabe et de Laurent Gbagbo soutenus par une partie non négligeable des peuples africains alors qu'ils refusent le verdict des urnes, en constituent des cas d'écoles.

² Un téléfilm documentaire sur la « Françafrique », diffusé sur France 2 au mois de janvier 2011, a montré le témoignage d'un agent des services secrets français affirmant que ce n'était pas Ali Bongo qui avait gagné les dernières élections présidentielles au Gabon. Depuis lors, le candidat malheureux au second tour s'est autoproclamé vainqueur et président du Gabon.

³ Cette expression est de Georges Balandier.

Tout se passe comme si, ayant subi humiliations et dépréciation identitaire à cause de la colonisation occidentale, de nombreux Africains aboutissent, par refoulement de la peur néocoloniale, à une conception morale et inédite de la démocratie. Conception selon laquelle c'est le candidat qui se dit nationaliste qui doit toujours gagner quels que soient les votes des populations. En conséquence, on arrive à des amalgames et à une forme de concurrence des légitimités car les Africains ne discutent pas du résultat des urnes dans les cas ivoirien et zimbabwéen, mais plutôt de quel candidat est plus ou moins lié à la « Françafrique » et aux Occidentaux. La subjectivité et la morale qui ne comptent qu'avant le vote en ce sens qu'elles guident le choix de l'électeur dans l'isoloir, deviennent ainsi des arguments postélectoraux pour nier les résultats arithmétiquement objectifs des urnes. Le néo-nationalisme instrumental, l'inflation de la réforme constitutionnelle et l'oxymore politique sont les aspects les plus profonds de la crise des dictatures subsahariennes. Ce sont des preuves que la démocratisation avance et que cette avancée trouble les anciens repères des dictatures africaines au point d'aboutir à des « bugs politiques » comme en Côte d'Ivoire et au Gabon en 2011.

Où va l'Afrique subsaharienne au XXI^e siècle ?

Une des grandes discussions à laquelle donne lieu le modèle dominant de développement est celle relative aux oppositions entre l'approche radicale et l'approche culturaliste du développement, de la démocratie et du marché. Les radicaux, adeptes de la « fin de l'histoire », peuvent se subdiviser en deux partis : les radicaux de droite soutiennent que l'économie de marché et la démocratie sont les seuls modèles universels de développement en ce sens qu'ils

doivent s'appliquer partout suivant les mêmes principes qui transcendent les cultures. L'approche culturaliste est celle qui fait opposition à ces radicaux de droite. Pour elle, la « fin de l'histoire » des civilisations est récusée au profit d'une approche culturaliste du développement, du marché et de la démocratie. Les analyses parlent ainsi, non du développement en Afrique, non de la démocratie en Afrique et encore moins du marché en Afrique, mais de démocratie, de développement et de marché africains. Chaque civilisation doit s'inventer un mode de régulation politique, économique et social qui, non seulement obéit à son code culturel, mais aussi, s'attaque à la résolution des problèmes concrets et singuliers d'un peuple. En termes de *gouvernementalité* au sens de Foucault, cela revient à interroger le comment et le pourquoi de l'orientation de la société africaine dans l'environnement qui est le sien.

En outre, il existe des radicaux de gauche suivant lesquels le développement, le marché et la démocratie devraient être d'essence populaire par auto-institution de la société (Castoriadis, 1975). Ici le peuple est l'alpha et l'oméga de tout processus. D'où l'attrait des révolutions tunisienne et égyptienne dont certains souhaitent qu'elles fassent tâche d'huile en Afrique subsaharienne. Mais est-ce possible ? La meilleure façon de répondre à une telle interrogation est de mettre en exergue les différences entre les dictatures subsahariennes et les dictatures égyptienne et tunisienne. Dans un premier temps, les écrits de la « bibliothèque coloniale » (Mudimbe, 1988) selon lesquels les Africains noirs seraient des peureux redoutant la mort tragique, sont à évacuer comme arguments du semblant de dormance⁴ que

4 Au moment où nous écrivions ces lignes, des soulèvements populaires durement réprimés avaient commencé au Cameroun, au Gabon, au Zimbabwe et en Mauritanie où les populations, en prenant exemple sur les Tunisiens et les Égyptiens, demandent le départ des présidents de ces pays. Voir *The Washington Post*, 23 février 2011.

l'on observe dans une Afrique au Sud du Sahara où les conditions de vie sont plus misérables qu'en Égypte et en Tunisie. Les peuples subsahariens ont déjà montré leur capacité de révolte, non seulement dans l'histoire d'Haïti avec Toussaint-Louverture, mais aussi, lors de la traite négrière, au sein de l'État colonial et des dictatures postcoloniales où la répression des soulèvements estudiantins fut très souvent sanglante.

Cela dit, c'est moins la pauvreté qui sévit en Afrique noire que l'indignation d'un peuple qui entraîne les révolutions. Une pauvreté profonde sans indignation paroxysmique peut même bloquer la révolte populaire alors qu'une classe moyenne indignée peut la provoquer comme en Tunisie et en Égypte. C'est aussi la preuve que les révoltes populaires ont beaucoup plus de chances d'éclater et de réussir dans des autocraties où le niveau de vie s'est nettement amélioré au point de faire disparaître les pressions inhibantes des carences quotidiennes sur le besoin de liberté. La révolte arabe s'étend effectivement dans les pays riches où ce n'est plus le « cri du ventre vide » qui prime suivant le principe « mange et tais-toi ». La richesse par tête de l'Égypte et de la Tunisie est presque équivalente à celle de la Chine actuelle, Bahreïn a un produit par tête identique à celui de la France, quand, mesurée en PIB, la richesse de la Libye dépasse celle de la Turquie, de la Roumanie et même du Brésil.

En ce qui concerne la nature des régimes, les dictatures subsahariennes semblent plus difficiles à combattre que les dictatures tunisienne et égyptienne où toute l'opposition était muselée, la libre expression sévèrement censurée, et le peuple « tenu en laisse » par des États presque policiers. La révolte y a été d'autant plus brutale et violente que l'étouffement fut total et de longue durée. Tel n'est pas le cas en Afrique noire où les partis d'opposition sont autorisés et où certains de leurs leaders parti-

cipent au pouvoir politique des dictatures vieilles de plus d'un quart de siècle (cas du Cameroun). De même, la liberté de la presse est parfois surprenante et le zèle des journalistes assez élevé⁵ en Afrique au Sud du Sahara : ce sont des « dictatures en mode accordéon ». C'est-à-dire plus surnoises et plus difficiles à combattre à cause du jeu de « desserrement » et de « resserrement » des libertés quotidiennes qu'affectionnent les présidents en place selon qu'ils veulent faire triompher l'illusion démocratique ou montrer qui commande effectivement.

Du coup, « la marmite politique » subsaharienne est bien en ébullition sous les braises de pouvoirs parfois sanglants, mais « le jeu d'accordéon » des régimes agit tel la soupape sur le couvercle d'une cocotte-minute et laisse passer de la vapeur en évitant ainsi l'implosion et l'explosion totale des populations. L'optimum de l'efficacité des autocraties est effectivement de laisser s'exercer une part de contestation pour contrecarrer les risques d'explosion. En plus, le fait que les opposants et leurs partis aient été exclus des affaires par Moubarak et Ben Ali, est un paramètre manquant et donc handicapant pour la révolution dans une Afrique noire où de nombreux opposants sont devenus ministres depuis des années au point de devenir l'autre face des dictatures en place. En conséquence, ce que les Camerounais appellent la « mangeoire nationale » (*the national Cake*) semble avoir remplacé l'ancien parti unique dans de nombreux pays subsahariens en ce sens que les réseaux où se fait la redistribution des partis au pouvoir et ceux où se fait la redistribution des opposants intégrés aux gouvernements, re-

⁵ En 2000, Plantu, le célèbre caricaturiste du *Monde*, déclara dans une interview à radio Cameroun qu'il ne pouvait pas en un seul instant oser dessiner le président français dans son plus simple appareil comme le font les caricaturistes camerounais de leur président. Comme autre paradoxe des autocraties subsahariennes, on peut signaler l'explosion des télécommunications. En 2010, on dénombrait 74 chaînes de télévision, 160 stations radio et 200 titres de presse déclarés dans la seule RDC (voir *L'Afrique va bien*, p. 117).

Bibliographie

Amougou Th. (2008), « De la territorialité politique à la territorialité concurrentielle dans les pratiques et les politiques de développement (1945-2000) : quelques aspects Nord-Sud », *Working paper*, Sped.

Amougou Th. (2010), « Les contours mentaux et psychologiques de la Gbagbomania », <camer.be>.

Amougou Th. (2010), *Dualisme financier et développement au Cameroun : une approche néobraudélienne et systémique*, Presses universitaires de Louvain.

Amougou Th. (2010), *Le Christ était-il chrétien ? Lettre d'un Africain à l'Église catholique et aux chrétiens*, L'Harmattan.

Amougou Th. (2011), *De la condition africaine cinquante ans après les indépendances : enjeux de développement, défis sociopolitiques et nouvelles opportunités*, L'Harmattan (à paraître).

Ayimpam Mbueselir S. (2010), *Économie informelle et réseaux sociaux à Kinshasa*, Presses universitaires de Louvain.

Banegas R. (2008), « Enjeux et paradoxes de la démocratie en Afrique », *Questions internationales*, n° 33, septembre-octobre, La documentation française, p. 51-57.

Bayart J.-Fr. (1989), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard.

Bourdieu P. (1998), « Le néolibéralisme comme révolution conservatrice », dans *Pierre Bourdieu Interventions 1961-2001, Sciences sociales et actions*, textes choisis et présentés par Poupeau F. et Discepolo T., Agone, p. 1997.

Castoriadis C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Seuil.

Cohen D. (2010), *La prospérité du Vice. Une introduction inquiète à l'économie*, Albin Michel.

Conac G. (1990) (dir.), *L'Afrique en transition vers le pluralisme*, Economica.

constituent les solidarités communautaires et populaires des dictatures subsahariennes : c'est la mangeoire nationale comme système monopartisan (Amougou, 2011). Les recherches du politologue et africaniste Jean-Claude Willame à partir desquelles fut énoncée, de façon pionnière, la théorie de la « politique du ventre » développée par Jean-François Bayart, peuvent servir de point d'appui à cette argumentation. Qui plus est, certaines armées embourgeoisées répriment dans le sang toute tentative de soulèvement afin de préserver leurs intérêts (cas du Cameroun en février 2008 et en février 2011).

En outre, la possibilité d'une faible « éthique protestante » peut être évoquée en Afrique noire. Le caractère antirévolutionnaire du christianisme fort répandu en Afrique noire en cohabitation avec un islam modéré, peut aussi expliquer une certaine torpeur et atonie des populations qui confient tout au ciel, contrairement à l'islam d'Afrique du Nord qui est une religion de conquête avec une forte culture d'exaltation du martyr. En effet, ce en quoi les gens croient influence grandement leurs comportements dans certaines situations (Max Weber, 2001). Il est dit dans la Bible que le pouvoir qu'ont les gens sur terre a été décidé au ciel par Dieu. Les « Africains du bas », majoritaires et très souvent très pieux et dévots peuvent considérer que c'est un péché que de contester le pouvoir de son président même si celui-ci est la source principale de son mal-être. Le christianisme peut ici donner raison à Karl Marx en étant effectivement un opium pour le peuple (Amougou, 2010).

Au bout du compte, les processus réels montrent que la dynamique de l'ajustement structurel a créé un état du monde qui, *grosso modo*, divise les peuples africains en deux parties. Ceux qui sont largués par la modernisation politique et économique dans un environnement de « sous-déve-

loppement durable » (carences généralisées, cumulatives et transmissibles d'une génération à une autre), et ceux, très peu nombreux, qui ont les arguments pour s'en sortir dans une démocratie de marché. Le premier groupe, subalterne au sein de la modernisation économique et politique, réactive les référents traditionnels et ethnocentristes pour se sécuriser. Il trouble le fonctionnement optimal du second groupe presque autant qu'il est contaminé par lui.

Ces deux Afriques se rencontrent et entament un modèle de développement, une démocratie et un marché hybrides par le biais des liens qui s'établissent entre l'économie populaire, l'économie formelle et leurs modes de financement et de sociabilité. En conséquence, les approches radicales et les approches culturalistes du marché, du développement et de la démocratie, pèchent à un double niveau. Les premières pensent que le substrat culturel n'a aucune influence sur certains référents dits universels, et les secondes pensent que les cultures sont des stocks, étanches, immobiles et inaliénables sans aucune chance de contamination les unes par d'autres. « L'entre-deux radicaliste et culturaliste » où les processus réels semblent situer l'Afrique dans sa dynamique sociopolitique et économique, paraît le plus à même de respecter l'histoire qui, en matière de développement, de démocratie et de marché, a horreur de tout ce qui se fait sans elle. ■

Diop M-C. et Diouf M. (1999) (dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Codesria/Karthala.

Fukuyama Fr. (1992), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Fayard.

Galbraith J. K. (2010), *L'État prédateur. Comment la droite a renoncé au marché libre et pourquoi la gauche devrait en faire autant*, Seuil.

Leridon M. (2010), *L'Afrique va bien, dix chapitres à l'usage de ceux qui disent que l'Afrique ne s'en sortira jamais...*, Les nouveaux débats.

Meyer F. et Prichard E.E. (1940), *African Political systems*, Oxford University Press.

Mudimbe V.Y. (1988), *The invention of Africa*, Indiana University Press.

Ntungila-Nkama F. (2011), *Pratiques populaires liées à la production et à l'appropriation de l'espace en périphérie de la ville de Kinshasa (RD Congo)*, Presses universitaires de Louvain.

Peemans J.-Ph. (2010), « Acteurs, histoire, territoires et la recherche d'une économie politique d'un développement durable », *Mondes en développement*, vol. 38, p. 23-48.

Rawls J. (1999), *Collected Papers*, Cambridge (MA), Harvard University Press, p.579-580.

Sen A. (2003), *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Payot.

Wautelet J.M. (2008), « L'État entre économie populaire et reproduction inégalitaire », *Mondes en développement*, vol. 36, n° 143, p. 11-25.

Weber M. (2001), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, traduction inédite et présentation par Isabelle Kalinowski, Flammarion.

Willame J.-Cl. (1999), *Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines : Madagascar, Somalie et Zaïre*, L'Harmattan.